

OPEN KART 2022



24H 270CC

COMPOSEZ VOTRE ÉQUIPE

et venez participer à une course Loisirs accessible à tous, sans licence karting.

À PARTIR DE 16 ANS

EPREUVE LESTÉE INDIVIDUELLEMENT

27 – 28 AOUT 2022

Circuit Alain Prost B – 980 m

2250€* / Kart

*TARIF EARLY BOOKING (jusqu'au 31 juillet)

infos et réservations : www.lemans-karting.com

Contact : openkart@lemans.org



RÈGLEMENT GENERAL

Article 1 : Organisateur

L'Automobile Club de l'Ouest (ci-après « l'ACO » ou « l'Organisateur ») organise une épreuve d'endurance Karting loisirs privée (ci-après dénommée « l'Epreuve »), non officielle et accessible à toutes et à tous, dénommée **24H Open kart 270cc**.

Cette épreuve est éligible pour le Classement International de Kart Loisirs SWS (*inscription obligatoire sur www.sodiwseries.com*).

L'ACO se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement (ci-après « le Règlement »). Les modifications seront alors portées à la connaissance des équipes et ne pourront être contestées. Tout ce qui n'est pas autorisé dans le présent règlement est par nature interdit.

Date de la manifestation

Samedi 27 et Dimanche 28 Août 2022 **Circuit Alain Prost B – 980 m**

Article 2 : Conditions d'admission et engagement

- Etre âgé de 16 ans minimum. Equipe de 4 à 10 pilotes* (selon catégorie)
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du karting, de moins d'un an à la date du début de l'évènement. **La présentation du document original est obligatoire (toute copie, photo....., ne seront pas admis).**
- **Le médecin doit obligatoirement : Signer, apposer son tampon et indiquer son numéro RPPS sur le certificat. A défaut le certificat sera refusé par l'organisateur.**
- **L'inscription d'une équipe est prise en compte sous conditions :**
 - ✓ **A réception du bulletin d'inscription dûment renseigné et signé par le team manager.**
 - ✓ **A l'encaissement des arrhes de 1000€ par l'Organisateur, au moment de l'inscription, sans remboursement possible en cas d'annulation du fait de l'équipe.**
- **Les inscriptions par mail sans bulletin, appel téléphonique, courrier, verbales ne seront pas prises en compte.**
- **La participation d'une équipe est validée seulement si les conditions suivantes sont respectées:**
 - ✓ **Paiement complet et intégral de l'inscription (Arrhes et soldes)**
 - ✓ **Réception de la liste des pilotes et tous les certificats médicaux.**
- La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation définitive du présent règlement par tous les membres constituant une équipe (team manager, pilotes, et accompagnateurs : ci-après « les Participants »)
- Chaque équipe devra désigner un capitaine administratif qui rassemblera tous les éléments constituant le dossier. Il sera chargé de transmettre ces éléments à l'organisateur.
- La liste des engagés sera établie suivant l'ordre de validation des engagements.
- La validation d'une inscription permet le choix définitif du numéro de stand et de kart sous réserve de disponibilité au moment de la validation.
- **L'Organisateur pourra refuser la participation d'un pilote ou d'une équipe qui aurait eu ou aurait un comportement non conforme aux valeurs éthiques, de fair-play et d'intégrité véhiculées par l'Organisateur.**

Toutes les équipes doivent avoir un compte SWS (www.sodiwseries.com) – voir annexe joint.



RÈGLEMENT GENERAL

Article 3 - Modalités financières

3.1 Inscription

- Il est demandé 1000€ d'Arrhes à l'inscription. Ils seront remis à l'encaissement par l'Organisateur le jour ouvré suivant l'inscription. Ils seront conservés par l'Organisateur au titre de dédommagement en cas de désistement.
- Les chèques seront libellés à l'ordre de l'ACO
- Paiement du Solde de l'inscription : **Au plus tard le 31 Juillet 2022**

L'inscription d'une équipe sur le site SWS ne vaut pas inscription à l'épreuve des 24H open kart.

L'organisateur pourra annuler l'évènement au plus tard 15 Jours avant le début de la manifestation si le nombre d'engagé n'atteint pas 20 karts. L'organisateur remboursera alors aux équipes les sommes versées au titre de leur inscriptions, sans dédommagement des frais engagés pour les préparatifs.

- En cas d'interruption de course sous drapeau rouge, le temps d'arrêt ne donnera pas lieu à compensation de temps supplémentaire de course ni de dédommagement pécunier.

3.2 Caution

Une caution de 500€ sera adressée à l'Organisateur au plus tard le 31 Juillet 2022.

Dégradation du kart : L'Equipe aura la responsabilité de la parfaite utilisation du kart qui lui est mis à disposition. En cas de dommage sur le kart, à l'occasion d'un fait de course (Responsabilité de l'équipe ou non), de sorties de piste récurrentes ou dans toutes autres circonstances, les réparations seront à la charge de l'Equipe. L'adhésif double face dans le siège est considéré comme dégradation du kart.

Dégradation du stand, de ses abords et tout autre zone du site

L'équipe sera responsable du bon usage et du respect des infrastructures. En cas de dégradations, les réparations seront à la charge de l'équipe.

Attention : Il est interdit de coller des stickers, de l'adhésif simple ou double face sur quel qu'endroit des bardages des stands et autres supports.

3.3 Envoi des documents (Scanner vos documents)

Le bulletin d'inscription et l'ensemble des documents administratifs y compris les certificats médicaux peuvent être scannés et envoyés à l'adresse de l'évènement:

openkart@lemans.org

Merci d'indiquer votre nom d'équipe



RÈGLEMENT GENERAL

TARIFS

Inscrivez-vous jusqu'au 31 Juillet 2022 et bénéficiez du tarif Early Booking
(date de dépôt de l'acompte ou date du cachet d'envoi de la poste faisant foi)

	Tarifs Early Booking	Tarifs
1 kart	2250 €	2363 €
2 karts	4365 €	4583 €
3 Karts	6413 €	6733 €
Essais libres 2h du vendredi	150€ / kart	150€ / kart



RÈGLEMENT GENERAL

Article 4 – Equipements pilote

4.1 Ce qui est obligatoire

- Combinaison type pilote.
- Paire de gants type pilote
- Casque intégral obligatoire avec visière

Pour la conduite de nuit, la visière sera incolore, translucide, sans teinte, non iridium.....(La direction de course précisera les horaires d'utilisation lors du briefing)

- Tour de cou karting (En vente auprès de l'Organisateur : 35€ TTC)
- Chaussures montantes type pilote ou basket avec lacets. Dans tous les cas une paire de chaussettes est requise.

Ces équipements sont obligatoires et disponibles en prêt (Sauf tour de cou et chaussure) auprès du circuit et **sur réservation préalable (VOIR ANNEXE)** et remis lors des vérifications administratives.

Tout équipement emprunté devra être restitué avec la feuille d'émargement sur la table du stand. Tout matériel manquant sera facturé à l'équipe.

4.2 Autre équipement fortement conseillé (non disponible)

- Protège côtes karting
- Combinaisons de pluie (En vente auprès de l'Organisateur : 75€TTC)

4.3 Ce qui est INTERDIT :

- Les caméras embarquées (Casque, pilote.....)
- Tout type de caméra interne intégrée au casque (Cam box.....)
- Echarpes, vêtements flottants
- Les cheveux longs (Ils doivent impérativement être attachés et maintenus à l'intérieur de la combinaison).
- Les casques type « jet ou motocross »
- Communication radio de quelque nature que ce soit entre le stand et le pilote en piste.

Le pilote pourra porter un éclairage uniquement type brassard (Bras gauche ou droit) en position lumière fixe (Lumière clignotante interdit)



RÈGLEMENT GENERAL

Article 5 – Le Kart

L'ACO fournit aux Equipes participantes un kart 270 cm3 – SR4 Sodikart millésime 2021 répondant aux normes en vigueur (catégorie B1). Il devra rester dans son état d'origine tel que défini par son homologation.

Chaque équipe est tenue responsable du kart qui lui est mis à disposition et de sa parfaite utilisation dans les règles de la pratique de ce sport de loisirs. Dans la semaine précédent l'épreuve, un pilote ACO confirmé étalonnera l'ensemble des karts pour assurer une parfaite équité sans que l'ACO ne soit tenue responsable d'une défaillance technique éventuelle.

5.1 Tirage au sort : Effectué lors des vérifications administratives.

5.2 Parc fermé : Tous les karts resteront en parc fermé en dehors de tout roulage
INTERDICTION de rentrer le kart dans le stand pendant la durée de l'Epreuve.

5.3 Lestage : Fournit exclusivement par l'organisateur et positionné exclusivement dans le compartiment du kart prévu à cet effet. Tout autre forme de lest fixe ou amovible sur quel qu'endroit du kart ou du pilote est formellement interdit.

Masse du kart et du pilote en sortie de stand = 234kg minimum. carburant (10 Litres = 7 kg)

Masse du kart vide de carburant : 151kg

Masse du réservoir full carburant : 7 kg (10 Litres)

Le lestage du kart sera fait par les teams et exclusivement devant leurs stands. Des lests seront à votre disposition au point mécanique des karts..

Il convient de gérer la masse du kart, du niveau de carburant et du pilote avant de se présenter à la bascule située en sortie de stand pour une masse totale de 234 kg.

5.4 Procédure de ravitaillement: Le carburant est fourni et distribué exclusivement par l'Organisateur de l'Epreuve. Autonomie maximum : 2h45mn. Pour chaque arrêt ravitaillement le plein complet du réservoir sera fait (100% de la capacité maximum du réservoir).

5.5 Pneumatiques : Pression identique et non modifiable pour tous les karts. Des contrôles aléatoires seront effectués.

5.6 Intervention mécanique : Exclusivement par le staff technique de l'organisateur.

Les performances des karts sont identiques et réputées comme telles par leur constructeur. Une attention particulière dans la maintenance des karts, avant les Epreuves, est apportée afin de permettre une parfaite équité entre les Participants. Aucun Participant ne pourra demander des améliorations ou réglages particuliers en cours d'Epreuve (Les essais libres font partie intégrante de l'Epreuve). Seules les réparations portant sur la sécurité et la conformité technique des karts seront assurées par le Staff technique.

5.7 Caméra embarquée :

Tout type de caméra fixé sur le kart est strictement interdit



RÈGLEMENT GENERAL

5.8 Chronométrage officiel de l'Epreuve : Uniquement celui par transpondeur de l'ACO.

5.9 Système d'acquisition de données

En fonction de la catégorie choisie:

- **Sport** : L'utilisation d'un système de chronométrage, par GPS exclusivement positionné sur le volant, est autorisée. (Système filaire strictement interdit)
- **Amateurs** : Seule l'utilisation d'un chronomètre à impulsion manuelle, positionné sur le volant, est autorisée. Tout autre système d'acquisition de données est formellement interdit.

5.10 Décoration : effectuée uniquement en zone mécanique sous contrôle du Staff de l'ACO.

Seule la carrosserie extérieure du kart, appelée ceinture de protection, sera utilisée pour la décoration.

Dans le cas contraire, le kart sera arrêté en cours d'Epreuve pour remise à l'état standard.

Seules des bandes adhésives en plastique peuvent être utilisées (le papier, l'aluminium ou toutes autres matières sont interdits).

5.11 Sièges du kart :

- Les sur-sièges lestés sont strictement interdit. Seul le modèle type caliba seat ou équivalent est autorisé.
- Des mousses peuvent être fixées entre le siège et le pilote pour plus de confort. Celles-ci seront obligatoirement fixes (maintenues par de l'adhésif en ruban non double face) et non coincées par le seul poids du pilote.
- Les inserts en mousse type compétition sont interdit.

5.12 Eclairage sur le kart : Interdit

5.13 Restitution du kart

Le kart devra être restitué dans son état d'origine après l'arrivée de la course. (Autocollants enlevés, colles.....).

Dans le cas contraire, un forfait de 150€ sera facturé à l'équipe.



RÈGLEMENT GENERAL

Article 6 – Les catégories

Il n'est pas nécessaire d'être licencié karting pour participer aux 24 heures Open Kart

SPORT:

4 à 8 Pilotes

Le nombre de licenciés compétition karting est libre.

Temps maximum de conduite par pilote : 8H

Temps minimum de conduite par pilote : 2H

Temps de relais maximum : 30 minutes

Temps de repos entre deux relais d'un même pilote : néant

Si passage à 3 pilotes en cours d'épreuve : Sur avis médicale, respect du règlement. Sur décision personnelle pénalité 10 Tours et sous réserve d'avoir effectué son temps mini de roulage, pénalité 10 Tours

Poids minimum : 234 kg

AMATEUR :

6 à 10 pilotes / Deux licenciés karting compétition en cours maximum

(Si passage à 4 ou 5 pilotes en cours d'épreuve, l'équipe est surclassée en cat supérieure.)

Temps maximum de conduite par pilote : 4H30

Temps minimum de conduite par pilote : 2H

Temps de relais maximum : 30 minutes

Temps de repos entre deux relais d'un même pilote : 55 minutes

Poids minimum : 234 kg



RÈGLEMENT GENERAL

Article 7 – Règles sportives

Les Epreuves Open Kart sont destinées aux pratiquants occasionnels du karting, qu'ils soient ou non des « as du volant ». Les pratiquants aguerris et assidus recherchant la performance peuvent participer. Cependant, ils doivent adopter un comportement tenant compte de ces critères incontournables de respect et de fair-play tant au niveau des autres pratiquants que des membres de l'Organisation (ci-après « le Staff »).

La direction de course aura pour seuls objectifs: Convivialité et Sécurité de toutes et tous.

Les pratiquants ayant des comportements ne respectant et n'adhérant pas à ces objectifs se verront pénalisés ou exclus.

Trois types de pénalités possibles :

- Automatique : Dans ce cas, la pénalité est imputée immédiatement sur le classement en nombre de tours.

Cette information apparaît en commentaire sur le live timing.

Ces sanctions sont *susceptibles d'être prononcées pour : Non respect du temps de relais ; mini - maxi de conduite, temps de passage par les stands, lest modifié en dehors du stand et transmission radio, Défaillance de pilote en cours d'épreuve pour la catégorie Sport.*

- Passage par les stands : Un panneau correspondant à la faute est présenté au pilote en piste. Il devra, à la fin du tour de présentation du panneau de pénalité, effectuer un passage par les stands de 2 minutes.
- Dans ce cas, il est strictement interdit de ravitailler en carburant, s'arrêter en mécanique et changer de pilote

Ces sanctions sont *susceptibles d'être prononcées pour : Non respect du temps de repos ; - Défaut d'équipement ; - Poids non conforme ; - Conduite dangereuse ; - Attitude inappropriée d'un membre d'une équipe ; - Fumer en dehors de la zone fumeur ; - Non respect des drapeaux jaunes, vitesse dans la voie de stands.*

A retenir : Le temps passé dans les stands stoppe le temps du pilote sur la piste.

- Mise hors course : Arrêt définitif du kart pour mise en parc fermé jusqu'à la fin de la course. Ces sanctions sont *susceptibles d'être prononcées pour : Tout comportement jugé grave, notamment en cas de : - Non respect récurrent des consignes de sécurité ; - d'insultes verbales ou d'agression physique envers d'autres Participants ou un membre de l'Organisation ; - kart rentré dans le box, modifications techniques du kart ; - présence d'alcool dans les stands et le paddock.*



RÈGLEMENT GENERAL

Article 7 – Règles sportives

7.1 Temps de relais maxi par pilote : 30mn00s

Aucune tolérance ne sera appliquée.

Pénalité : Automatique : 1 tour par minute dépassée (1 tour (30'01" à 31'00), 2 tours (31'01" à 32'00").....), sauf dernier relais 10 tours/ minute dépassée, pris sur la 24^{ème} heure de course.

En cours de relais, un pilote peut effectuer plusieurs passages successifs par les stands. Dans ce cas, son temps de relais sera alors cumulé et ne pourra dépasser au total 30mn.

7.2 Temps minimum de passage par les stands : 2 minutes

Pénalité : Automatique : 1 tour jusqu'à 1mn40 secondes; 3 tours si inférieur à 1mn40 secondes et 5 tours si inférieur à 1mn20 secondes.

A retenir : Le temps passé dans les stands suspend le temps de relais du pilote sur la piste.

7-3 Vitesse supérieure à 15km/h dans la voie des stands sans tolérance

La zone « voie des stands » sera délimitée par deux oriflammes. La vitesse autorisée sera de 15km/h maximum. Des radars, mobiles ou fixes, seront disposés pour un contrôle de vitesse.

Pénalité : Automatique : 1 tour (1^{er} radar : pédagogique, 2^{ème} radar : sanction, radar mobile : Sanction)

7.4 Temps cumulé maximum de conduite par pilote :

Catégorie Sport : Cf. Article 6 du Règlement

Catégorie Amateur : Cf. Article 6 du Règlement

Pénalité : Automatique : 5 tours par minute dépassée et par pilote (déduits en fin de course).

7.5 Temps cumulé minimum de conduite / pilote :

Catégorie Sport : Cf. Article 6 du Règlement

Catégorie Amateur : Cf. Article 6 du Règlement

Pénalité : Automatique : 5 tours par minute dépassée et par pilote (déduits en fin de course).

7.6 Temps de repos entre deux relais pour un même pilote :

Catégorie Sport : néant **Catégorie Amateur** : 55 min 00s

Pénalité : Passage par les stands d'au moins 2 minutes, avec changement obligatoire de pilote ayant respecté le temps de repos imposé.

Attention : Dans ce cas, il convient d'observer à nouveau un temps de repos correspondant à la catégorie pour le pilote n'ayant pas initialement respecté ce temps de repos.



RÈGLEMENT GENERAL

Article 7 – Règles sportives

7-7 Pit-Stop (mi-course) :

Permet de contrôler tous les éléments de sécurité du kart et ajuster le niveau d'huile, la tension de la chaîne, changer les pneus avant.....

A l'occasion de ce Pit-Stop, vous devez respecter un intervalle de temps d'au moins 4 minutes entre le passage sur la boucle chronométrage entrée et sortie de stand.

Ces 6 minutes comprennent le temps d'intervention mécanique (Souvent compris entre 3 et 4 minutes) et le temps d'attente éventuel pour reprendre la piste. L'attente devant se faire au stand des équipes.

En cas de non respect des 4 minutes :

Pénalité : Automatique : 1 tour jusqu'à 3mn30 secondes; 3 tours si inférieur à 3mn30 secondes ; 5 tours si inférieur à 3mn10 secondes

Le PIT Stop est communiqué au pilote en piste par la présentation du panneau « PIT-STOP »

TRES IMPORTANT :

Lors du Pit Stop, il est strictement interdit de changer de pilote et/ou ravitailler en carburant. L'ordre du Pit Stop sera déterminé par le classement inverse de la course aux environs de la mi-Course.

Le Pit-Stop interviendra entre la 1^{ère} et 20^{ème} minute d'un relais.

7-8 Interdiction de changer de pilote et/ou ravitailler en carburant dans les dix dernières minutes de course

Pénalité : Automatique : 20 tours

Au cours des 10 dernières minutes de course, l'arrêt mécanique est autorisé.

7-9 Poids Inférieur à 234 kg :

Pénalité : Passage par les stands de 2 minutes pour remise au poids minimum.

Si le lest modifié en dehors du box :

Pénalité : Automatique : 2 Tours

7-10 Lest non conforme :

Pénalité : Passage par les stands pour remise en conformité et pénalité de 30 tours.

Si pendant la séance chronométrée, pénalité de 10 secondes sur le meilleur tour de l'équipe

7-11 Conduite dangereuse, inappropriée ou non respect des consignes de sécurité et du tracé du circuit :

La ligne de piste est uniquement entre les deux bandes de rive matérialisant le parcours. L'utilisation des vibreurs ou bordures ainsi que le déplacement des blocs de sécurité (Plots ou piles de pneus) sera soumis à pénalité (Y compris dans le cas de piste glissante)

Pénalité : Passage par les stands de 2 minutes avec possibilité d'exclusion du pilote à l'appréciation de la direction de course



RÈGLEMENT GENERAL

Article 7 – Règles sportives

7-12 Attitude inappropriée d'un membre d'une équipe (pilote, accompagnateur....), alcool dans la zone des stands... :

Pénalité : Passage par les stands de 2 min avec possibilité d'exclusion de l'équipe à l'appréciation de la direction de course

7-13-1 Cigarette hors zone fumeur (Précisé lors du briefing) :

Pénalité : Passage par les stands de 2 minutes

Toute consommation de stupéfiant est interdite sous peine d'exclusion immédiate du pilote assorti d'une pénalité de 50 tours pour l'équipe.

7-13-2 Consommation de produits stupéfiants par les pilotes.

Pénalité : Mise hors course de l'équipe ou déclassement si avéré après l'arrivée

7-14 Alcool : La présence d'alcool est strictement interdite dans la zone des stands

Pénalité : Exclusion immédiate de l'équipe

Le médecin de l'Epreuve est habilité à faire des contrôles aléatoires à l'aide d'un éthylotest. Tout pilote ayant consommé de l'alcool sera exclu immédiatement de l'Epreuve et son équipe sera pénalisée de 50 tours.

7-15 Transmission radio (du stand au pilote ou inversement) :

Pénalité automatique de 50 tours et confiscation du matériel par la direction de course remis à la fin de l'Epreuve.

7-16 Modification technique du kart : exclusion de l'équipe

Liste non exhaustive : Pression des pneus, Additifs ou autres produits utilisés à quelque endroit du kart, intervention mécanique ou châssis de quelle nature que ce soit...

7-17 Défaut d'équipement du pilote

Pénalité : Passage par les stands de 2 minutes pour remise en conformité

7-18 Kart rentré dans un stand (depuis sa mise à disposition):

Pénalité : Exclusion de l'équipe



RÈGLEMENT GENERAL

ARTICLE 8 – Horaires

Vendredi

16h-19h : Vérifications administratives
Option payante : Essais libres non officiels
(Effectué avec le kart de course de l'équipe avec tirage au sort préalable)

Samedi

7h00 : Ouverture aire de repos et stands
7h30-9h00 : Vérifications administratives
Mise à disposition des karts après tirage au sort
9h30-10h00 : Briefing 24h Open Kart, tous les pilotes et teams manager
10h30-11h30 : Essais libres Officiel
11h35-11h45 : Essais qualificatifs 10' – un seul pilote
Pause
13h10-13h20 : Mise en grille de tous les karts – fermeture de la piste au public
13h20 : Fermeture des stands – Aucun kart ne pourra accéder en piste
(Départ depuis les stands)
Ouverture de la piste aux équipes
13h30 : Photo des équipes et groupe – pilotes en tenue
13h50-13h55 : Evacuation de la piste
13h55 : Procédure de départ
14h : Départ des 24H Open kart 270cc – Troisième édition (Le Mans start, en épis)

Dimanche

14h : Arrivée des 24H Open kart 270cc – Troisième édition
14h30 : Podium
14h-14h30 : Remise des karts dans l'état d'origine (sans stickers...
Etat des lieux avec staff technique du circuit
Restitution des équipements et matériels du circuit
Nettoyage des stands par les équipes (Nombreux containers)



RÈGLEMENT GENERAL

Article 9 : Déroulement de l'épreuve

Article 9.1 - Briefing et généralités

Les instructions verbales communiquées lors des briefings obligatoires font partie intégrante du présent règlement.

Les points sur la neutralisation de la course et un éventuel arrêt de la course seront communiqués lors du briefing des teams managers.

Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas autorisés à accéder à la voie des stands.

Les animaux sont strictement interdits dans la zone paddock et dans les stands

Les aménagements réalisés dans les stands par les équipes devront être amovibles. Les perçages, collages... sont interdits.

Les stickers, adhésifs double face..... sont interdit sur l'ensemble du site (Bardage stand, muret, pieds métallique, barrières....)

Tout les dégâts constatés seront à la charge de l'équipe et la caution retenue par l'organisateur.

Le nombre de personnes autorisées à stationner le long du muret des stands est limité à 3 par équipe.

Tous ce qui n'est pas indiqué dans le présent règlement ou communiqué lors des briefings est par nature interdit.

Article 9.2 : Déroulement des essais qualificatifs

Une seule séance d'essais qualificatif officielle sera organisée. Un seul pilote sera autorisé à y participer. Tous les tours seront chronométrés et le meilleur tour sera pris en compte pour déterminer la grille de départ des 24h kart 270cc.

Au cours de cette séance, toute rentrée au stand, avant la fin des 10 minutes, est définitive.



RÈGLEMENT GENERAL

Article 9.3 : Réclamation sportives

Les éventuelles sanctions (pénalités, exclusions...) prises à l'encontre d'une équipe par la direction de course sont appliquées sans recours possible.

En cas de contestation, seule la direction de course est compétente pour statuer définitivement.

Article 9.4 : Réclamations techniques

Les performances des karts sont identiques et réputées comme tel par leur constructeur. Une attention particulière dans la maintenance des karts, avant les Epreuves, est apportée afin de permettre une parfaite équité entre les Participants.

Aucun Participant ne pourra demander des améliorations ou réglages particuliers en cours d'épreuve (Les essais libres et qualificatifs font parties intégrante de l'épreuve).

Seules les réparations portant sur la sécurité et la conformité technique des karts seront assurées par le Staff technique.

Article 9.5 : Protocole sanitaire

Sous réserve des mesures sanitaires en vigueur à la date de cet évènement, un protocole sanitaire serait adressé à chaque participant.



RÈGLEMENT GENERAL

Superficie des stands :

Circuit Alain PROST B : Largeur 3m x Longueur 4m

Matériels à disposition : table et 2 chaises par stand

Parking véhicules

Connexion WIFI : Gratuit et limité à 2 connexions par équipe

Live timing :

<http://www.apex-timing.com/live-timing/lemans-karting2/index.html>

Panneautage stand : Gratuit en option sur réservation

(voir annexe réservation équipement)

Aire de repos : un emplacement d'environ 4mx6m est attribué à chaque équipe.

Douches et sanitaires à disposition.

Situé au niveau du Circuit Loisirs



RÈGLEMENT GENERAL

Droit à l'image :

En Participant à la manifestation, le Participant consent expressément à autoriser l'Organisateur à enregistrer son image et sa voix, et à les diffuser, en partie ou en intégralité.

L'enregistrement, la communication et la diffusion des Photos et Vidéos ne pourront donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Le Participant reconnaît expressément être investi de ses droits personnels et reconnaît n'être lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et sa voix.



Fiche pilotes

A nous retourner au plus tard le 31 Juillet 2022

NOM DE L'EQUIPE :

	PILOTE 1	PILOTE 2	PILOTE 3	PILOTE 4
Nationalité				
NOM-PRENOM				
Date de naissance				
Email				
Si licence indiqué le N°				
Identifiant SWS				
	PILOTE 5	PILOTE 6	PILOTE 7	PILOTE 8
Nationalité				
NOM-PRENOM				
Date de naissance				
Email				
Si licence indiqué le N°				
Identifiant SWS				
	PILOTE 9	PILOTE 10		
Nationalité				
NOM-PRENOM				
Date de naissance				
Email				
Si licence indiqué le N°				
Identifiant SWS				



Réservation Prêt d'équipements

NOM DE L'EQUIPE :

ÉQUIPEMENT		Taille	Poids kg	QUANTITÉ
COMBINAISONS	M	168 - 173	57 - 67	
	L	170 - 178	68 - 77	
	XL	175 - 190	78 - 85	
	XXL	180 - 188	85 - 95	
	XXXL	185 - 195	95 - 100	
ÉQUIPEMENT	TAILLE		QUANTITÉ	
CASQUES	S			
	M			
	L			
	XL			
ÉQUIPEMENT	TAILLE		QUANTITÉ	
GANTS	7			
	8			
	10			

A nous retourner au plus tard 15 jours avant l'Epreuve



Achat EQUIPEMENTS

NOM DE L'EQUIPE :

ÉQUIPEMENT		Taille	Poids kg	QUANTITÉ	Prix	Total
COMBINAISONS de pluie transparente	M	170 - 180	65 - 75		75€	
	L	175 - 185	75 - 85		75€	
	XL	180 - 190	80 - 90		75€	
	XXL	185 - 195	85 - 90		75€	

ÉQUIPEMENT	QUANTITÉ	Prix	Total
Tour de cou Taille unique		40€	

TOTAL Combinaisons/Tour de cou	Montant à payer	
--------------------------------	-----------------	--

A nous retourner au plus tard 15 jours avant l'Epreuve



RESERVATION RESTAURATION

NOM DE L'EQUIPE :

SAMEDI			
Boissons comprises – Eau Minérale- Eau gazeuse- Café			
	Quantité	Prix	Total
Petit déjeuner		9 €	
Déjeuner (Buffet froid)		20,50 €	
Dîner (Pasta Party)		14,50 €	
DIMANCHE			
Boissons comprises – Eau Minérale- Eau gazeuse- Café			
	Quantité	Prix	Total
Petit déjeuner		9 €	
Déjeuner (Buffet plat chaud)		20,50 €	
TOTAL Samedi & Dimanche		Montant à payer	

HORAIRES :

Samedi : petit-déjeuner 7h/8h déjeuner 11h30/13h30 dîner 18h30//21h30
Dimanche : petit-déjeuner 7h/9h déjeuner 11h30/13h30

A nous retourner au plus tard 15 jours avant l'Epreuve



RESERVATION Essais du vendredi

NOM DE L'EQUIPE :

Vendredi 26 Août 2022	Nbre de kart	Tarif Unitaire	Total TTC
17h – 19h		150 €	
		Montant à payer	

Réservation à nous retourner au plus tard 15 jours avant l'épreuve



SODI WORLD SERIES



L'ACO a décidé d'inscrire l'ensemble de ses courses Open kart 2022 (sprint et endurance) au championnat SWS. Ce championnat est **gratuit** et **accessible à tous**.

Il vous suffit de vous enregistrer au préalable sur le site www.sodiwseries.com dans la ou les catégories souhaitées.

Pour participer à l'une des courses Open Kart 2022 (endurance ou sprint) proposées par l'ACO, il est conseillé de posséder un compte SWS.



27 et 28 Août 2022
Circuit Prost B

BULLETIN D'INSCRIPTION (1 PAR ÉQUIPE)

NOM DE L'ÉQUIPE: _____

N° de Kart souhaité (*sous réserve de disponibilité*) : _____

N° de stand souhaité (*Sous réserve de disponibilité*) : _____

Team Manager (nom et prénom) : _____

Identifiant SWS de l'équipe : _____

Email (obligatoire) : _____

N° de téléphone : _____

Oui, j'accepte de recevoir par email les infos commerciales de Le Mans Karting International (calendriers, newsletters...)

COORDONNEES DE FACTURATION : (si besoin) :

Nom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

N° de TVA Intracommunautaire : _____

CATEGORIES : (cocher la catégorie souhaitée, sous réserve de répondre aux critères)

SPORT

AMATEUR

Option Essais libres non officiels du vendredi (150€)

RÈGLEMENT :

Je joins mon règlement de €, *via le moyen de paiement suivant* :

chèque (ordre ACO)

espèces

CB

chèques vacances

Paiement obligatoire pour la prise en compte de l'engagement.

Je déclare connaître les modalités financières relatives à cette épreuve, m'y soumettre sans réserve et accepter les conditions en cas d'annulation.

Date de l'inscription : _____

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE :

Signature obligatoire avec la mention « Lu et Approuvé – Bon pour Accord »)

Pour les entreprises ou les comités d'entreprises, le cachet doit être impérativement apposé.

Rappel des documents à nous retourner :
au plus tard 1 mois avant l'épreuve

- ✓ Solde de l'engagement, liste des pilotes et caution de 500 €
- ✓ Fiche de réservation équipement et restauration (avec paiement) ; certificats médicaux



PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Protection des données personnelles :

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la manifestation sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite loi « Informatique et Libertés » et conformément au règlement n° 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données. Les Participants sont informés que les données nominatives sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Elles pourront également être utilisées par l'Organisateur pour l'envoi d'informations et d'offres commerciales, lorsque le participant y aura expressément consenti lors de son inscription en cochant la case prévue à cet effet, les Participants restants libres de se désinscrire à tout moment des newsletters ainsi adressées.

La durée de conservation de ces données est de trois (3) ans.

Tous les Participants à la manifestation disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, d'un droit de limitation du traitement des données les concernant et d'un droit à la portabilité de leurs données. Toute demande devra être adressée à l'Organisateur à l'adresse suivante : ACO – Le Mans Karting International - Circuit des 24 Heures - 72019 Le Mans cedex 2 accompagnée d'une copie recto-verso d'un justificatif d'identité, ou à l'adresse suivante : dpo@lemans.org.



NOS ÉQUIPES RESTENT À VOTRE DISPOSITION

infos et réservations : www.lemans-karting.com

Contact : openkart@lemans.org



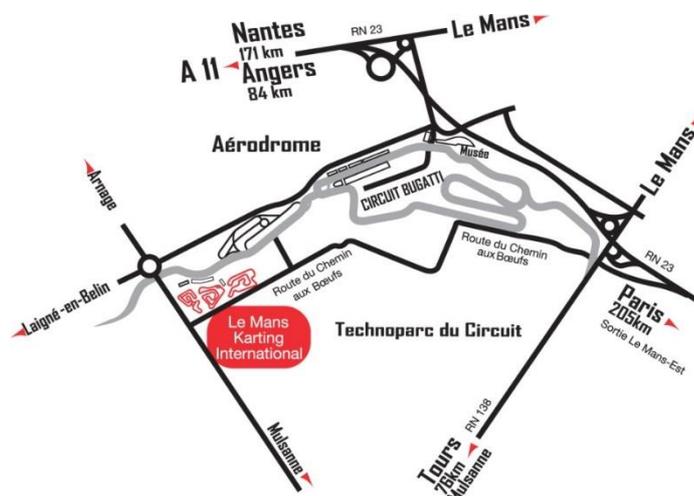
Sophie RIVALS

Emmanuel PONSART

02 43 40 21 40

openkart@lemans.org

www.lemans-karting.com



Circuit des 24 heures
Karting
CS 21928
72 019LE MANS cedex 2